



## Attente d'une reconnaissance de mp

Par **VILLAG**, le **13/05/2013** à **13:40**

Bonjour, me revoilà, je suis en arrêt dans l'attente d'une reconnaissance en maladie professionnelle, celle-ci a été diagnostiquée le 24 mai 2012 par mon médecin du travail et médecin traitant, j'ai été expertisée en septembre et ma maladie a été validée par le médecin conseil, celle-ci rentre bien dans le tableau, mon dossier a été transmis à la CRRMP, qui devait statuer le 20 décembre, depuis aucunes réponses, malgré tous mes appels et courriers, juste une notification de refus administratif me disant que les délais étant dépassés il me notifiait un refus pour non réception de la réponse de la commission dans les délais impartis et que je serai avisée dès qu'ils auraient la réponse, lettre que j'ai contestée par LR à la commission de recours.. aujourd'hui j'ai été convoquée par le médecin conseil, qui m'a examinée et qui me demande de reprendre le travail, sachant que je n'ai toujours pas la réponse pour ma mp, et que lui-même ne savait pas, je lui ai expliqué que s'agissant de ma main droite il m'était très difficile de reprendre, donc il me propose la reprise et si pas possible que mon médecin du travail me déclare inapte, donc licenciée.. et trouver un autre emploi à Pôle emploi, j'étais éffondrée j'ai 61 ans et retraite pas avant 66 ans pour pouvoir survivre correctement, elle veut que je reprenne avant la décision, sur quoi? elle doit consolider? ou donner un avis sur ma mp puisque en attente, même sur mon handicap aux jambes, je suis reconnue handicapée depuis 10 ans, donc elle m'osculte... je suis asthmatique en traitement par un spécialiste là encore on écoute ma respiration.. que puis-je faire? merci, cordialement Ghyslaine